

Une promenade au Risoud au milieu du siècle passé par Lucien Reymond

FAVJ du 7 septembre 1899 – manque malheureusement le début de cette histoire –

- Vous qui, mieux que moi, connaissez les affaires, disait le Petou à son compagnon qu'il appelait Camin, expliquez-moi comment tout cela se fait. Il y a quelques années Benjamin Golay fut condamné à deux ans de bannissement pour avoir, comme garde, laissé couper dans la forêt. De son côté Siméon Meylan dut payer une forte amende pour avoir agrandi son pâturage dans le bois. Or comment se fait-il que maintenant on permette des coupes de cette importance et qu'on autorise l'établissement des Bourguignons à demeure dans la forêt. Le garde Daniel Capt se fait, paraît-il, un pâturage sur la sommité du Risoud ? J'ai peine à comprendre comment nos Magnifiques Seigneurs, si sévères d'habitude, en sont venus à fermer les yeux sur de pareils abus.

Camin s'arrêta et, après avoir jeté un coup d'œil autour de lui, comme s'il craignait d'être entendu, il répondit en clignant de l'œil d'un air malin :

- Je puis bien te le dire, mais tu sais, Petou, il n'est jamais prudent de dire ce que l'on pense, surtout quand il s'agit de gros matadors et des affaires du gouvernement. Il faut qu'il soit bien entendu que ce que nous disons reste entre nous, car je le répète, on ne peut être trop prudent.

- Vous avez raison, répondit le Petou, autant que vous je craindrais de parler, aussi soyez certain de ma discrétion complète.

Tout en cheminant Camin reprit :

Cela en effet surprend tout le monde de voir que nos Magnifiques Seigneurs, après s'être montrés si sévères, semblent maintenant jeter le manche après la cognée et être indifférents à ce qui se passe. Mais, après ce que j'ai pu remarquer, on l'ignore à Berne ce qui se fait au Risoud.

- Comment cela ? LL.EE. ont toujours été bien au courant de tout ce qui se passe dans le pays, interrompit Petou¹.

FAVJ du 14 septembre 1899

- LL.EE., reprit Camin, ne venant pas elles-mêmes dans nos contrées, ne sont renseignées que par leurs baillis. Tout comme ceux-ci ne le sont que par leurs agents. Or j'ai toujours remarqué que ces agents mettent beaucoup d'empressement et de zèle pour dénoncer les petites contraventions, mais ferment les yeux sur les grandes, surtout lorsqu'ils y trouvent leur profit.

- Comment cela, je ne comprends pas très bien.

- Voici qui t'expliquera la chose. Depuis longtemps, se fondant sur l'augmentation au Chenit d'une population n'ayant d'autre ressource que le

¹ Dit aussi le Putois, probablement par mégarde du typographe.

bétail, on a demandé à LL.EE. l'autorisation d'améliorer et d'augmenter le parcours dans le Risoud. Ces demandes ont été renvoyées au Seigneur Bailli, lequel, désireux, il paraît, de venir en aide à une population pauvre, a laissé surprendre sa bonne foi et a accordé une autorisation dont il ne supposait pas des conséquences aussi importantes et que ce serait l'occasion d'aussi graves abus.

- Je commence à comprendre la chose, interrompit de nouveau Petou ; cependant je ne me rends pas compte pourquoi les agents forestiers n'ont pas signalé ces abus.

- Ah ! voilà, reprit Camin, le fond de l'histoire. Les premiers qui ont donné l'exemple sont des membres du Conseil du Chenit en construisant un chalet aux Prés Derrière, dans l'intérieur de la forêt. Ce ne sont donc pas eux qui voulaient dénoncer la chose. Ce n'est non plus le garde Daniel Capt, puisque lui-même s'est taillé un remuage où nous allons arriver. Il y a bien le haut forestier, dont il paraît, on a obtenu le silence et acquis le consentement.

- C'est ainsi qu'on fait une coupe très étendue au haut de la Roche-Champion. On en fait une aussi en droit de la montagne de Mézery et on y construit une citerne, le tout au nom de la Dame de Mézery propriétaire, qui probablement ignore, ou tout au moins se préoccupe fort peu de la chose.

- Cela leur donne-t-il le droit de vendre à des Bourguignons le bois qu'ils font couper, demanda le Petou ?

Après un moment de silence, en souriant finement de nouveau, Camin reprit :

- Là est la question. Se fondant sur l'autorisation du Seigneur Bailli sous prétexte de faire du parcours, ces MM. du Conseil du Chenit, d'accord avec les agents de LL.EE., font aux Bourguignons des ventes importantes de bois et en empochent l'argent.

- Mais ce bois leur appartient-il ?

- Sans doute que non, les bois, comme tous ceux de la Vallée, appartiennent aux habitants. Les propriétaires des montagnes n'en peuvent disposer que pour l'entretien de leurs chalets.

J'ai toujours pensé qu'il en était ainsi, car comme on m'a raconté, que, il y a peu d'années, la Ville de Morges ayant voulu agrandir son pâturage de la Côte, la commune du Chenit, au nom de ses habitants, s'y est opposée. Il a fallu une expertise du Seigneur Bailli et un tas de formalités. En un mot, nos MM. du Chenit ont empêché la Ville de Morges de faire ce qu'eux-mêmes font au Risoud sur une grande échelle.

Après un nouveau silence, Camin reprit :

- Vois-tu Petou, c'est la logique ordinaire des choses. Les malins font toujours leur profit aux dépens des naïfs. Le prétexte pour augmenter le parcours a été de favoriser les pauvres, tandis que le but réel était de garnir la bourse de quelques habiles avec le bois des usagers. Ceux qui se récriaient le plus contre les coupes que les Bourguignons venaient faire abusivement dans le Risoud, les ont tolérées et même attirées quand ils ont trouvé moyen de tirer de l'argent d'eux. En tous cas cela me paraît bien maladroit de les avoir introduits dans le Risoud, d'autant

plus que de tout temps ils s'y sont introduits sans droit aucun et par tous les moyens possibles. Il a fallu souvent même avoir recours à la force pour les repousser.

Tout en discutant cette question toute d'actualité alors les deux hommes arrivèrent dans une vaste clairière située sur un terrain en pente, où l'on apercevait les traces de coupes récentes et où paissait un troupeau.

- Voici donc le pâturage que s'est procuré Daniel Capt, dirent les voyageurs.

Bientôt ils atteignirent la sommité d'où l'on jouissait d'une vue étendue sur le versant opposé du Mont-Tendre et d'où l'on découvrait quelques pointes des Hautes Alpes et où existait un chalet récemment construit. Un homme était sur le seuil. C'était un individu dans la soixantaine, de taille moyenne, plutôt petit. Camin, le montrant à son compagnon, lui dit :

- Tiens, voilà justement Daniel Capt qui jouit de son œuvre. Il faut convenir qu'il a su faire. Une de nous couperait un arbre dans le bois d'avenue, il serait bientôt jugé et condamné, tandis que lui peut impunément faire des coupes de cette importance, répondit Petou.

- Il y a cependant, remarqua Camin, une chose à considérer. Le sol qu'il a mis en pâturage est bien sa propriété, seulement en coupant il viole la défense d'entamer le bois d'avenue et vend pour son compte du bois qui n'est pas à lui.

- La spéculation est donc doublement lucrative ?

- C'est un vieux renard qui a su habilement tirer son épingle du jeu. I

- Il est joliment sourd, dit-on ?

- Un peu, surtout quand on lui dit donne, mais il l'est beaucoup moins quand on lui dit tiens !

- Est-ce que cet état de choses durera toujours ?

- Je ne le pense pas. On dit que les communes de l'Abbaye et du Lieu ont déposé une plainte contre celle du Chenit et que nos Seigneurs de Berne ont été nantis de la chose. Je crains bien pour ma part que cela ne nous amène de sérieuses difficultés.

Après un moment d'arrêt, les deux amis continuèrent leur chemin. Ils marchèrent un quart d'heure environ dans un sentier étroit rentrant dans la forêt et arrivèrent dans une combe étroite où un bûcheron s'était construit une baraque, construction très rustique mais assez confortable pour l'époque et les lieux. Une pierre creusée lui servait de réceptacle et de réservoir pour l'eau. Comme cela se pratique encore aujourd'hui, le propriétaire faisait provision d'un tonneau de vin qu'il servait aux amateurs en passage et la baraque était devenue un but de promenade². Aussi Camin et son compagnon, après une courte discussion, entrèrent-ils sans façon et s'assirent-ils à une table rustique qui n'était autre chose qu'une bille de sapin aplatie.

Le tenancier nommé ou surnommé *Gayoton*, homme entre deux âges, en costume passablement débraillé, les cheveux et la barbe en désordre, reçut les

² Cette allusion nous fait naturellement penser aux Baraques, sur territoire français, non loin du Poste des Mines.

voyageurs avec cette politesse empressée, ordinaire et naturelle à nos voisins français. Tout en leur servant une bouteille de vin rouge et des verres, la conversation continua sur le même sujet.

- Ca va bien, je pense, les affaires, Gayoton, vous coupez du bois à votre choix et à votre convenance ?

- Voilà ! voilà ! un peu difficilement ; il faut travailler beaucoup pour gagner sa vie , répondit le Bourguignon de l'air d'un homme peu encouragé.

- Cependant je voudrais bien avoir une position semblable, observa le Petou. Du bois de première qualité et à discrétion.

- Le bois est beau et bon, c'est vrai, mais il faut le payer, répondit Gayoton.

- Qui est-ce qui vous le vend, demanda Camin, si c'est le garde il peut et doit être coulant pour le prix.

- Pas autant que vous le croyez. Daniel est un vieux rusé renard. Il a pris le prétexte de faire du pâturage, mais il compte davantage sur la vente du bois. Aussi il nous tient serré pour le prix. Chaque fois qu'il s'en va à la maison, il fait semblant d'emporter de la crème pour sa famille, tandis que sa bouille³ est pleine d'écus.

- Tu vois, dit Camin à son camarade en clignant de l'œil, voilà bien la clé de toute l'histoire.

La conversation fut interrompue par l'arrivée de quelques promeneurs venant aussi de la Vallée. On parla d'autres choses, du temps, des nouvelles du jour, assez peu importantes du reste. A cette époque, ce qu'on appelle aujourd'hui les discussions politiques, étaient inconnues, les journaux n'existaient pas. La vie régulière, simple, rustique et monotone, ne présentait pas de grands changements. Ces hommes étaient-ils moins heureux que leurs descendants ne le sont au milieu de la vie fiévreuse d'aujourd'hui ? Je laisse aux philosophes le soin de répondre.

Quelques vieillards, qui avaient pris part à la campagne de 1712, aimaient à en raconter quelques épisodes. Ils avaient connu le major Davel mais ils n'en parlaient que confidentiellement et sous l'empire de la terreur. D'autres avaient servi en Piémont. D'autres en Prusse et d'autres en France avaient aussi quelques racontars à faire, mais toujours les mêmes.

Tous ensemble ils continuèrent leur chemin le long de la combe appelée dès lors *Combe Gayoton*. Ils trouvèrent deux autres baraques et arrivèrent, après une demi heure de marche, sur un plateau découvert dominant un rocher à pic appelé la *Roche Champion* d'où l'on jouit d'une vue assez étendue sur une petite vallée tourbeuse et aride.

Par intervalle on entendait un bruit sonore comme celui produit par la chute d'un corps tombant et rebondissant en bas les rochers.

³ Bouille nom du récipient contenant le lait sur France. Sur Suisse on dit boille.

FAVJ du 21 septembre 1899

Après avoir attiré l'attention de ses compagnons sur ce bruit, Camin leur fit remarquer au bas des rochers un tas considérable de billons de sapin, tous arrivés par la même voie et provenant de la partie du Risoud limitant les rochers où, dit-on, une surface d'une centaine de poses était en exploitation. Le premier moment de surprise passé, les explications suivantes furent fournies :

- Toujours sous le prétexte d'améliorer les pâturages des Prés Derrière, les membres du Conseil du Chenit, d'accord avec les agents du gouvernement, font des ventes importantes de bois aux bourguignons.

- Ils sont donc tous d'accord ? dit l'un.

Il ne paraît pas, dit un autre. On dit que M. le juge Nicole est opposé à ces ventes, mais que ses collègues, se fondant sur l'autorisation du Seigneur Bailli et estimant être en règle, ont passé outre.

La maison Jaquet du Brassus a acheté les débris pour les réduire en charbon et a établi un chemin pour le voiturier.

Une grande animation régnait dans cette partie du Risoud si solitaire aujourd'hui. De nombreux bûcherons et charbonniers y avaient construit des baraques.

Tels furent les abus qui occasionnèrent le Grand Procès et furent la cause dès lors de tant de difficultés et de tant de discussions sur la propriété du Risoud et l'exercice des droits d'usage dans cette forêt. Dans tous les temps, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Toujours les vues étroites et égoïstes des administrateurs ont coûté cher aux administrés. Toujours la satisfaction des intérêts particuliers a été fatale aux intérêts généraux.

Ces ouvriers vinrent se joindre aux nombreux promeneurs venus des deux versants du Risoud pour la célébration de la St.-Jean organisée sur la Roche Champion. Des groupes nombreux s'assirent sur l'herbe, dinèrent en famille des provisions qu'ils avaient apportées.

Une musique rustique, un fifre et une cymbale, venue pour la circonstance, commença à se faire entendre. Les jeunes filles bourguignotes en toilette de fête aux bras des jeunes suisses mirent en train une sauterie. Des chants et des propos joyeux, quelques fois un peu risqués, commencèrent à circuler. L'entrain et la gaieté devinrent généraux. Le soleil était près de disparaître lorsque d'un pas un peu chancelant, répétant encore quelques refrains d'une voix enrouée, les différents groupes reprirent la direction de leur domicile.

Lausanne, août 1899.

L. Reymond

P.S. Les lecteurs, (si toutefois il y en a qui prendront intérêt aux lignes qui précèdent) peuvent être persuadés que l'auteur ayant une grande connaissance des lieux, ainsi que des documents concernant le Risoud et des récits de ses ancêtres, n'a avancé que des faits rigoureusement historiques.